



OBSERVATOIRE DES DROITS HUMAINS ET VIH

RAPPORT ANNUEL 2024



REMERCIEMENT

Le Réseau des Associations de Personnes Vivant avec le VIH remercie vivement les acteurs suivants qui œuvrent au quotidien pour l'avènement définitif d'un environnement favorable aux soins des PVVIH et des Populations Clé :

- Le Coordonnateur National du SP/CNLS-IST et ses collaborateurs;
- Le Coordonnateur National du PNLS-HV-IST et ses collaborateurs;
- Les Directeurs des Directions Régionales de Santé ;
- Le Président et Le bureau et de La Plateformes des OSC ainsi que les Présidents Régionaux;
- Les Responsables des structures de Prise en Charge et leur Personnel;
- Les "Personnes Ressources (Chefs Traditionnels, Prêtres, Pasteurs, Imams, les Responsables des chambres de Métiers...)

Les Remerciements du Réseau vont également aux Partenaires Technique et Financiers :

- Le Fonds Mondial de Lutte contre le sida, la Tuberculose et le Paludisme ;
- L'ONUSIDA ;
- ITPC West Africa

Le Réseau n'oublie pas particulièrement le réseau des Bénévoles et les membres des communautés.

Table des matières

1. Rappel des Objectifs et des fonctions opérationnelles de l’Observatoire.....	6
1.1 Objectifs	6
1.2 Fonctions opérationnelles.....	6
2. Activités de l’Observatoire des droits Humains et VIH	7
2.1 Activités de prévention.....	7
2.1.1 Journée Zéro discrimination.....	7
2.1.2 Les émissions radiophoniques.....	8
2.1.3 Sensibilisation par les Bénévoles.....	8
2.1.4 Sensibilisation des Personnes Ressources.....	9
3. Les statistiques de 2024	11
3.1 Qui sont les victimes de stigmatisation et de discrimination.....	11
3.1.1 Les victimes selon l’âge	11
3.1.2 Les victimes selon le sexe	11
3.2 Provenance des actes de stigmatisation et de discrimination	12
3.2.1 Nombre de cas de stigmatisation.....	12
3.2.2 Provenance des cas par milieu.....	13
4. Références et prise en charge	14
5. Le suivi des cas.....	16
6. La situation des 10 10 10 au Togo.....	17
7. Difficultés/Défis	18
Conclusion	18

SIGLES ET ABREVIATIONS

ARV	Antirétroviraux
HSH	Hommes ayant des rapports Sexuels avec d'autres Hommes
IST	Infections sexuellement Transmissibles
ODH	Observatoire des Droits Humains
ONSUSIDA	Programme Commun des Nations sur le VIH/Sida
OSC	Organisation de la Société Civile
PC	Populations Clés
PEC	Prise En Charge
PS	Professionnelles de Sexe
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
PNLS-HV-IST	Programme National de lutte contre le Sida, les Hépatites Virales et les infections Sexuellement Transmissibles
PNLT	Programme national de Lutte contre la Tuberculose
RAS+	Réseau des Associations de Personnes Vivant avec le VIH
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SP/CNLS-IST	Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissible
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

INTRODUCTION

La dernière Journée Mondiale du Sida nous rappelle de suivre le chemin des droits. Par ces mots, l'ONUSIDA voudrait une fois encore mettre l'accent sur l'importance de respecter les Droits des PVVIH et des Populations Clé pour leur accès équitable aux soins entre autres. Pour l'instance onusienne, il y a un lien intrinsèque entre la stigmatisation, la discrimination, les Violences Basées sur le Genre et l'infection à VIH. Ces obstacles exposent les populations, retardent l'adhésion aux soins et ne confortent pas le maintien dans les soins.

A quelques mois de la fin de 2025 les objectifs 10-10-10 et 30-80-60 ne sont pas à portée de main. La stigmatisation, la discrimination, les inégalités sociales et la violence liée au genre font qu'il est difficile de rester à l'abri du VIH et de protéger sa santé. Ces obstacles sont de plus en plus reconnus, mais ils ne sont pas encore suffisamment pris en compte dans les lois, les politiques et les pratiques.

Alors que les progrès dans la riposte sont reconnus et font dire que la lutte contre le sida est sur a bonne voie, il revient au pays de prendre en compte les directives de l'ONUSIDA qui mettent l'accent sur la promotion des Droits Humains en lien avec le VIH.

Le Togo s'est inscrit dans cette dynamique. Les plans stratégiques nationaux successifs ont montré cette volonté de lutter contre les barrières sociales à l'instar de la stigmatisation et la discrimination. Plus encore le dernier PSN a défini un axe entier à la promotion des droits humains. En outre, le Togo a élaboré un plan d'action genre en lien avec le VIH et la Tuberculose. Il dispose aussi d'une loi portant protection des Personnes en matière de VIH qui témoigne aussi de sa volonté garantir le droit des personnes dans le cadre du VIH.

La Société Civile aussi s'est engagé à travers notamment RAS+Togo qui pilote un Observatoire des Droits Humains et VIH qui documente les cas des violations des droits des PVVIH et des Populations Clé.

1. Rappel des Objectifs et des fonctions opérationnelles de l'Observatoire

1.1 Objectifs

L'Observatoire a pour mission de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de lutte contre le VIH/Sida par une amélioration du respect des droits des PVVIH, des PS et des HSH.

Dans ce sens, il poursuit les objectifs suivants :

- Produire de l'information factuelle, objective et fiable sur les cas de violation des droits humains et de la qualité des soins contre le VIH/Sida
- Favoriser le dialogue entre les principaux acteurs concernés pour promouvoir et protéger les droits humains et de la qualité des soins
- Initier, sur la base des informations et les orientations du dialogue, des actions pertinentes de promotion et de protection des droits humains et de la qualité des soins

1.2 Fonctions opérationnelles

Les fonctions opérationnelles de l'ODH sont en réalité les domaines de regroupement de ses activités pour réaliser ses objectifs et accomplir sa mission. Elles sont au nombre de 4:

- Education aux droits humains pour élargir le nombre de personnes susceptibles de dénoncer les cas de violation des droits humains
- Collecte des données pour rendre disponible des données factuelles, crédibles et fiables
- Dialogue politique pour définir des solutions adaptées aux situations prenant en compte les différents paramètres nécessaires
- Protection des victimes pour prévenir les cas de violation ou réparer les dommages.

2. Activités de l'Observatoire des droits Humains et VIH

2.1 Activités de prévention

Les activités de prévention sont constituées de la journée zéro discrimination, des émissions radio et des sensibilisations

2.1.1 Journée Zéro discrimination

Le thème de la journée Zéro Discrimination de 2024 est « **Protéger la santé c'est protéger les droits humains** ».

Le 1er mars, Journée zéro discrimination, l'Humanité fête le droit de quiconque de mener une vie épanouie et productive dans la dignité. La Journée zéro discrimination met l'accent sur les possibilités d'informer la population et de promouvoir l'inclusion, la compassion, la paix et surtout une dynamique du changement. Elle permet de créer un mouvement de solidarité internationale afin de mettre fin à toutes formes de discrimination.

Le 1er mars 2024 marque le dixième anniversaire de la Journée zéro discrimination

A l'instar des autres années, RAS+ a saisi cette occasion pour présenter son rapport annuel des activités de l'ODH et VIH de 2023 au Comité de suivi et aux partenaires composé des OSC, de la partie nationale et des PTF.

Au cours de cette cérémonie, le PCA de RAS+, le Directeur-Pays de l'ONUSIDA, le Coordonnateur du SP/CNLS et du Représentant du Ministre des Droits de l'Homme ont pris la parole pour souligner l'importance de cette journée qui va au-delà du contexte VIH.

Au cours de cette réunion, le Coordonnateur de RAS+ a présenté le rapport d'activité de 2023 de l'ODH et VIH. En résumé, il en ressort que les activités de prévention ont permis :

- De réaliser 35 émissions radio ;
- De sensibiliser 82550 personnes par les Bénévoles ;
- De sensibiliser 365 prestataires de soins sur les droits élémentaires des PVVIH et la prise en charge la stigmatisation ;
- De former 56 personnes ressources sur la prise en charge des cas de stigmatisation et des VBG

Le rapport a montré aussi que 276 cas de stigmatisation ont été documentés. La plupart de ces cas proviennent du Grand-Lomé avec 93 victimes. Les femmes sont les plus touchées avec 77%. La tranche d'âge la plus touchée est celle des 25 ans et plus.

Par rapport aux milieux dans lesquels les actes de violation se déroulent, le milieu familial et social arrive en tête avec plus de 6 personnes sur 10 (64%). Le milieu des soins, avec près de 5% des cas, montre que des efforts restent à faire.

En matière de violences basées sur le genre, les 276 victimes ont subi 486 VBG. Les violences psychologiques sont les plus subies. On retrouve aussi les violences sexuelles et économiques parmi les VBG subies par les victimes.

Le rapport a mis aussi en lumière les références des cas dont on fait l'objet les victimes. On note que sur 276 cas, 226 ont été référés à la justice, à la police et chez les chefs traditionnels entre autres.

L'accompagnement et le suivi des cas des victimes par les Bénévoles ont permis de résoudre positivement 165 cas dont des problèmes de couples, familiaux, entre voisin...

2.1.2 Les émissions radiophoniques

Depuis que nous mettons en œuvre les activités de l'ODH et VIH, l'année 2024 a été celle où les ressources ont vraiment fait défaut pour réaliser des émissions radio. Au cours de cette année, douze émissions ont été réalisées dont la plupart autour de la Journée Mondiale du Sida.



JMS à Radio VGK à Kpalimé

2.1.3 Sensibilisation par les Bénévoles

Une des stratégies de l'ODH et VIH est la sensibilisation. C'est une activité qui est indispensable à la prévention. Elle fait partie des tâches dédiées au Bénévoles. Elle est faite à travers les causeries, les groupes de parole, les IEC matinales et les sensibilisations de masse. En 2024, 60629 Personnes sont touchées au sein de la population générale, parmi les PS et les HSH contre 82550 en 2023.

NOMBRE DE PERSONNE SENSIBILISEES	Population Générale	HSH	PS	TOTAL
NOMBRE D'HOMMES TOUCHES	17422	645	0	18067
NOMBRE DE FEMMES TOUCHEES	33006	0	1390	34396
NOMBRE D'ENFANTS TOUCHES	8166	0	0	8166
NOMBRE DE PERSONNES TOUCHEES	58594	645	1390	60629

Les thèmes discutés tournent, entre autres, autour de :

- Loi portant protection des personnes en matière de VIH
- Stigmatisation/discrimination envers les PVVIH et les populations Clé
- Observatoire des Droits Humains et VIH

- Les Violences Basées sur le Genre
- Procédures de dénonciation des cas de stigmatisation
- Self contrôle des HSH et PS
- Estime de soi
- Traitement comme prévention
- Charge virale (indétectable = Intransmissible)
- Bien vivre avec sa séropositivité...



Sensibilisation au Lycée Landa dans la région des savanes

2.1.4 Sensibilisation des Personnes Ressources

Région	Saavanes	Kara	Centrale	Plateaux	Maritime	Grand-Lomé	TOTAL
Personnes Ressources (Leaders Religieux, Leaders Communautaires, Responsables de chambre de métiers)	25	25	25	25	25	25	150

Dans le cadre de son fonctionnement, l'ODH et VIH collabore étroitement avec les Personnes Ressources qui sont constituées de :

- Des professionnels de la justice travaillant au ministère de la justice et au ministère des droits de l'homme (procureur ou ses substituts, juges d'instruction, avocats)
- Des personnes ressources issues des organisations de défense des droits de l'homme au Togo, qui maîtrisent les différentes voies de recours et connaissent les procédures juridiques dans le pays
- Des agents du ministère de la défense et de la sécurité, des agents du ministère de l'administration territoriale (commissaires de police, commandants de brigades de gendarmerie, préfets),

- Des chefs traditionnels et chefs religieux.
- Des Responsables de chambres de métiers

Ces personnes ressources jouent un rôle essentiel dans le dispositif. Elles sont formées sur le dispositif et le système de réseautage communautaire et contribuent à résoudre les problèmes pour lesquels elles sont sollicitées par les bénévoles. Elles pourront même dans certains cas, servir de porte d'entrée pour le diagnostic et la prise en charge des cas de stigmatisation et de discrimination

En 2024, RAS+ a bénéficié de la subvention du Fonds Mondial sur le GC7 pour organiser 6 sessions de sensibilisation 150 Personnes Ressources composées de Leaders Religieux, Leaders Communautaires et Responsables de chambres de métier. L'objectif de cette activité est de **sensibiliser les leaders communautaires sur la prise en charge des PVVIH victimes de VBG, la non stigmatisation et le respect élémentaire des droits des citoyens**. Les sessions se sont déroulées selon le calendrier suivant :

- **Kpalimé** : 1^{er} novembre 2024 à Jess Hôtel
- **Sokodé** : 04 novembre 2024 à l'Hôtel Solim
- **Atakpamé** : 06 novembre 2024 à l'Hôtel Flamboyant
- **Tsévié** : 19 mai 2023 à l'Hôtel MELISSA OPERA
- **Dapaong** : 18 novembre 2024 au Centre Bon Pasteur
- **Kara** : 20 novembre 2024 à l'Hôtel FARAS

Trois modules ont fait l'objet de présentation aux participants :

- La situation épidémiologique du VIH au Togo ;
- La situation de la stigmatisation et de la discrimination et des VBG en lien avec le VIH au Togo ;
- L'impact de la stigmatisation et de la discrimination et des VBG sur la riposte nationale
- La confidentialité en matière du VIH.



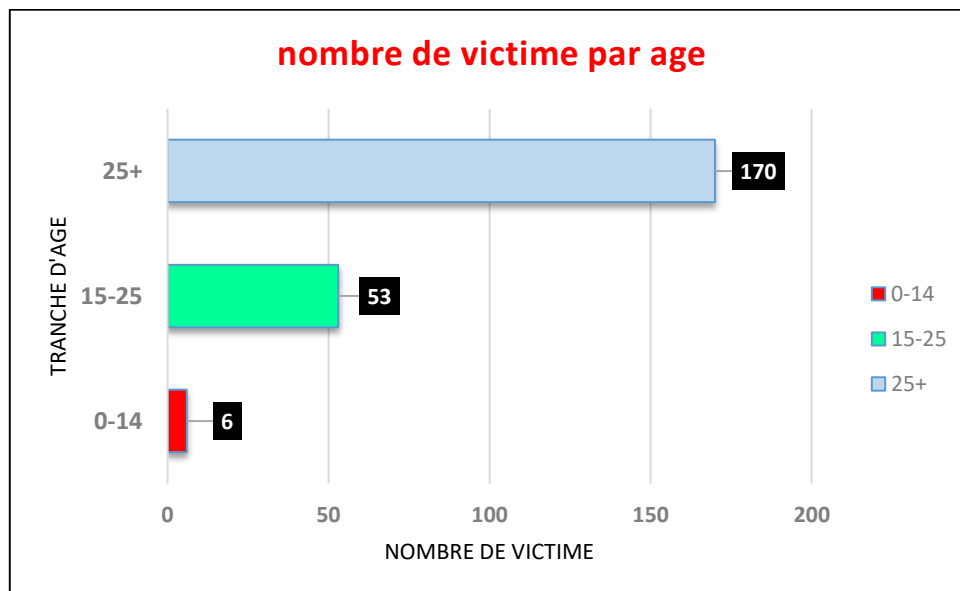
Session de Sokodé

3. Les statistiques de 2024

3.1 Qui sont les victimes de stigmatisation et de discrimination

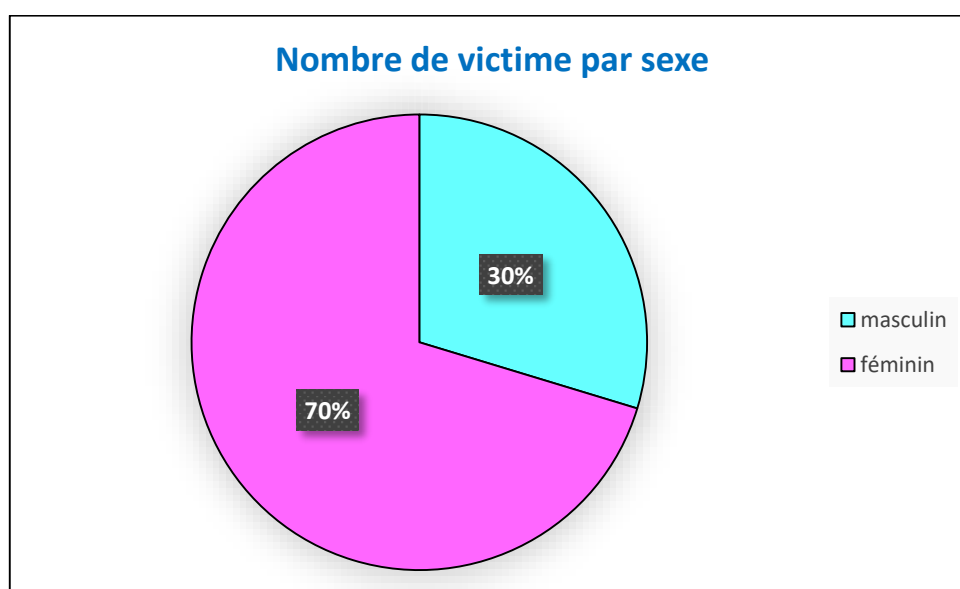
3.1.1 Les victimes selon l'âge

Graphique 1 : victimes selon l'âge



La majorité des victimes sont des adultes. Ils représentent un peu plus de 7 personnes des victimes sur 10. On retrouve aussi des enfants, soit 6, parmi les victimes. Ce qui montre une fois encore que personne n'est à l'abri de ces phénomènes.

3.1.2 Les victimes selon le sexe



Comme toujours, les données de 2024 ne montrent pas une tendance différente des années passées. C'est toujours les femmes qui constituent la majorité des victimes. Elle en représentent 70%. Ceci montrent que les VBG sont toujours présentes dans nos sociétés. Cependant cette situation pose le problème de la prise en charge des hommes.

3.2 Provenance des actes de stigmatisation et de discrimination

3.2.1 Nombre de cas de stigmatisation

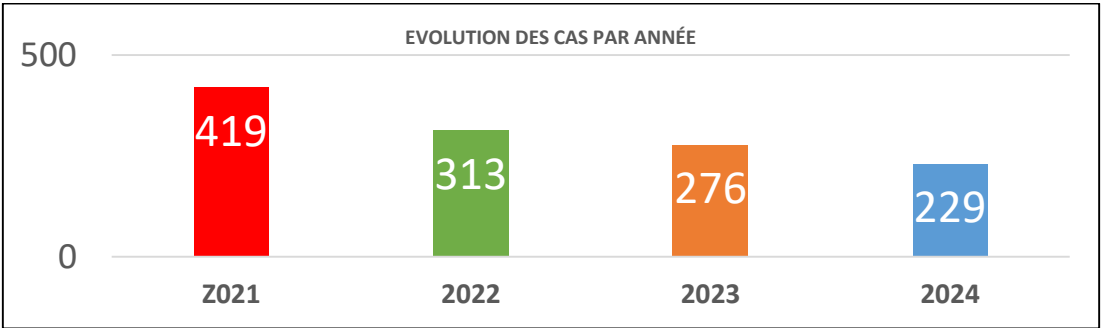
Tableau N°5 : Répartition des cas de stigmatisation selon les cibles par région

REGION	NOMBRE DE CAS STIGMATISATION					TOTAL
	PVVIH	HSH	PS	UDI	PERSONNES AFFECTEES	
GRAND-LOME	50	14	27	0	3	94
MARITIME	30	0	0	0	1	31
PLATEAUX	36	1	3	0	0	40
CENTRAL	18	8	2	0	0	28
KARA	19	4	2	0	1	26
SAVANE	9	0	1	0	0	10
TOTAL	162	27	35	0	5	229

Le tableau ci-dessus montre qu’en 2024, 229 cas de stigmatisation/discrimination ont été documentés. Le Grand-Lomé vient en tête des cas récoltés avec 41%. Avec respectivement 17% et 13%, la Région des Plateaux et de la Maritime arrivent en deuxième et troisième position.

Selon les données, les PVVIH sont logiquement les plus touchées par les actes de stigmatisation/discrimination avec 71%. Parmi les Populations Clés, les PS sont plus touchées que les HSH avec 15% contre 12%.

Evolution des cas



Depuis quelques années, la tendance est à la baisse. De 419 cas en 2021 en passant par 313 en 2022, puis 276 en 2023 pour atteindre 229 cette année. De 2021 à 2024, on assiste à une régression de cas de moins de -45%, soit une diminution des cas de 45%, et de -17% entre 2023 et 2024, soit une diminution de 17%. Cette situation qui paraît encourageant ne permet toutefois pas d’affirmer avec certitude que les violations des droits des PVVIH et des Populations Clés diminuent dans le pays à cause de certaines raisons :

- Tous les sites de prise en charge ne sont pas couverts par l’ODH et VIH ;
- Incertitude sur l’exhaustivité des actes de stigmatisation/discrimination subits par les PVVIH et les Populations Clé ;
- Notification de tous les cas parvenus dans les structures de PC ou dans les communautés.

Néanmoins, on pourrait lier les régressions des violations aux efforts des bénévoles qui multiplient les sessions de sensibilisation dans les communautés, les sessions de

sensibilisation à l'endroit du personnel des formations sanitaires et la formations des Personnes Ressources qui sensibilisent leur communauté.

3.2.2 Provenance des cas par milieu

Tableau N°6 : Répartition des types de stigmatisation selon les cibles.

TYPE DE STIGMATISATION	CIBLE				TOTAL
	PVVIH	HSH	PS	PERSONNES AFFECTEES	
MEDICAL	1	0	0	0	1
PROFESSIONEL	11	9	22	0	42
AUTOSTIGMATISATION	18	6	0	0	24
FAMILIAL ET SOCIAL	131	13	13	5	162
TOTAL	161	28	35	5	229

Les données de 2024 montrent encore une fois que la stigmatisation/discrimination peut se passer n'importe où. Le tableau ci-dessus va dans ce sens. Cependant ces comportements indécents sont plus légion dans certains milieux que d'autres. C'est le cas du milieu familial et social où la confidentialité des PVVIH n'est pas souvent protégée du fait de l'ignorance et de la peur. Cette année, un peu plus de 7 victimes sur 10 sont stigmatisées dans ce milieu.

En 2024, un seul cas a été récolté en milieu de soins contre 15 cas en 2023. Cette baisse drastique peut être expliquée par les efforts qui se font pour arriver à la tolérance zéro en matière de stigmatisation/discrimination dans ce milieu. En effet, de 2021 à 2023, RAS+ a organisé régulièrement des sessions de sensibilisation à l'endroit de tout le personnel des formations sanitaires dans les six Régions sanitaires du pays. Elles ont permis de toucher plus de 1000 Agents. A côté de ces sessions, il y a aussi l'activité des Bénévoles qui organisent aussi des causeries à l'endroit des Prestataires de soins dans les structures de prise en charge.

Récit 1 « Après connaissance de son statut sérologique, la patiente a effectué un repli sur soi, elle développe du dégoût pour tout, elle pleure beaucoup, elle a peur de mourir des complications de la maladie et se dit que tout est fini pour elle. Elle ne pense pas retrouver quelqu'un pour se remarier. Elle a peur de contaminer ses 2 garçons âgés de 17 et 18 ans entraînant une création de distance entre elle et ses enfants. Elle leur interdit de toucher à ses choses (portemonnaies, habit, pagnes...) et de partager des assiettes.»

Récit 2 : « cela fait 4 ans que je suis séropositif et je prends les ARV. Mon Papa est au courant et nous vivons dans la maison familiale. Un jour lors d'une réunion je tentais de prendre la parole et un de mes oncles m'a coupé la parole que moi je n'ai pas le droit de parler parmi eux et même c'est une faveur ils m'ont accordée pour participer à la séance, que je suis séropositif. Depuis ce jour eux tous se moquent de moi. Je ne sais même pas encore qui l'a informé. Pour cela j'ai dû quitter la maison pour aller au village depuis 3 semaines.»

Tableau N°6 : Nombre de VBG par cible en 2024

CIBLES \ VBG	Psychologique	Verbale	Physique	économique	Sexuelle	TOTAL
PVVIH	150	101	14	10	10	285
HSH	29	18	3	2	0	52
PS	27	28	9	2	0	66
UDI	0	0	0	0	0	0
Détenus	0	0	0	0	0	0
Personne affectée	5	4	1	1	1	12
Total	229	151	27	15	11	415

Les Violences subies par les PVVIH et les Populations Clé sont classées en cinq catégories. Selon les données de 2024, c’est les violences psychologiques qui arrivent en tête 55% et son rapportées à 100% des victimes. Dans la plupart des cas, aux autres violences sont liées automatiquement les violences psychologiques. A part ces dernières, les victimes subissent aussi des violences économiques et sexuelles avec 4% et 3%.

4. Références et prise en charge

En plus de la documentation et du reportage des cas de stigmatisation/discrimination, les Bénévoles ont aussi le devoir d’accompagner les victimes qui le sollicitent auprès des juridictions compétentes (justice, police, gendarmerie) mais aussi auprès des leaders communautaires et religieux.

En 2024, 209 personnes soit 91% des victimes ont bénéficié de référence dans la recherche de solution à leur problème. Neuf pour cent (9%) des victimes ont sollicité la police ou la gendarmerie pour régler leur problème de stigmatisation. La justice aussi a été sollicitée par les victimes. Elles sont 4 à cette juridiction. Il y a certaines victimes qui ont plus confiance au traitement des cas dans la communauté. Dans ce sens, 12% des cas ont été traités par les chefs traditionnels. Ils sont de plus en sollicités par les victimes du fait de leur proximité avec la communauté.

Tableau N°8 : Répartition des types de références selon les cibles

TYPE DE REFERENCE	CIBLE				TOTAL
	PVVIH	HSH	PS	PERSONNES AFFECTEES	
Juridique	4	0	0	0	4
Forces de l’ordre	18	0	3	0	21
Médicale	1	0	3	0	4
Psychologique	99	23	20	5	147
Chef traditionnel	26	1	0	0	27
Autres	6	0	0	0	6
TOTAL	154	24	26	5	209

Récit 3 : « la patiente vend du jus dans le quartier. L'auteur de la stigmatisation est une femme qui a l'habitude de faire des allusions par rapport à son statut sérologique. Un jour cette dama a exagéré en prenant un bidon d'huile de 25 litre pour gongonner que la patiente est séropositive, donc que tout le monde cesse de payer les ses marchandises qu'elle vend. Après avoir fait appel au bénévole, la victime a décidé de porter plainte contre l'auteur auprès des forces de l'ordre. La coupable a été gardée à vue pendant 72h et était sur le point d'être déférée. Les négociations des proches de la coupable auprès de la victime ont contraint cette dernière à retirer la plainte contre le paiement de 30.000 f CFA en guise de dédommagement des dépenses pour les courses de la victime ».

Récit 4 : « La patiente a été victime de discrimination et de stigmatisation de la part de son oncle qui l'a traité à la devanture de leur maison de prostitué et malade de sida''. Dans sa rage, comme elle l'avait appris lors des réunions au centre, elle est partie lui prendre une convocation au commissariat. A l'audience l'oncle a voulu mentir mais la plaignante a fait venir un témoin qui a confirmé les faits car cette dernière était avec la plaignante quand l'oncle proférait ses insultes. Les agents de police lui ont donc présenté la loi et les sanctions qui suivent ce genre de comportement. Au final l'oncle s'est excusé auprès de de la plaignante. Les agents ont ensuite averti l'oncle sur conséquences en cas de récidive, ils n'hésiteront pas à appliquer la loi. »

Récit 5 : « Deux jeunes qui connaissaient leur statut sérologique dont l'un est positif (l'homme) ont décidé de se marier. L'Imam qui devait célébrer le mariage l'a conditionné à la présentation des résultats du dépistage du VIH. Saisie de l'affaire, la Bénévole a amené le problème devant le chef traditionnel. Ce dernier qui est une personne Ressource de l'Observatoire a rappelé l'Imam à l'ordre en le sensibilisant sur les dangers de cette pratique. Ayant compris la conduite à tenir devant un pareil cas, l'Imam a finalement célébrer le mariage sans chercher à connaître le statut des mariés ».

5. Le suivi des cas

Les activités des Bénévoles à travers le suivi des cas qui leur parviennent permet la résolution de beaucoup de problèmes nés de la stigmatisation/discrimination. En parlant de suivi, il faut comprendre que cela nécessite la plupart du temps un déplacement dans la communauté pour tenter des médiations si la victime le désire.

En 2024, 67% des victimes ont fait l'objet de suivi. Ce qui a donné les résultats qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°9 : Répartition des cas suivis

RESULTAT/SUIVI	NOMBRE
Problème de couple	24
Dépistage	6
Affaire professionnelle	25
Affaire entre voisin	27
Affaire familiale	48
Reprise de traitement	17
Autres	6
TOTAL	153

Récit : « il s'est fait que mon mari est décédé du VIH en 2019. Après ce long moment un homme est venu me faire la cour pour que je l'épouse. J'ai refusé or mes parents ne connaissent pas mon statut de sérologie. Le fait qu'ils parlent beaucoup et que le monsieur est allé en voulant me marier. Après quelques semaines il est revenu me dire que je suis séropositive, que mon mari qui est décédé est PVVIH, que c'est les amis qui lui ont dit ça. De cela je ne sais pas quoi faire et le monsieur me discrimine et me stigmatique dans le quartier que je suis PVVIH. Suite à ça le Bénévole l'a convoqué et le monsieur a accepté et ensemble on a réglé le problème sans faire le test de dépistage que le monsieur réclamait avec violence. Après une semaine le monsieur est venu seul pour son test de dépistage.

6. La situation des 10 10 10 au Togo

D'après l'ONUSIDA, l'humanité peut vaincre le VIH sida. Encore faut-il que beaucoup d'efforts soient faits pour lever les obstacles sociétaux et juridiques pour mettre fin aux inégalités. C'est dans cette optique que la stratégie des 10 10 10 a été élaborée.

1^{er} 10 : Moins de 10 % des pays ont des lois et des règles punitives

La criminalisation favorise la discrimination et les inégalités structurelles. Elle prive des personnes de la perspective d'une vie saine et épanouie. Et elle freine l'éradication du sida

Selon les chiffres de l'ONUSIDA, en 2023, 134 pays criminalisent explicitement l'exposition au VIH, sa transmission ou la non-divulgence du statut sérologique ou font peser des poursuites dans ces cas, 20 pays criminalisent ou poursuivent les personnes transgenres, 153 pays criminalisent au moins un aspect du travail du sexe et 67 pays criminalisent aujourd'hui les rapports sexuels consentis entre personnes du même sexe. En outre, 48 pays imposent encore des restrictions à l'entrée sur leur territoire pour les personnes séropositives, tandis que 53 pays indiquent exiger un dépistage du VIH, par exemple avant d'établir un acte de mariage ou pour autoriser l'exercice de certaines professions. 106 pays déclarent que le consentement des parents est obligatoire pour que les ados puissent faire un dépistage du VIH.

Au Togo, l'environnement juridique est favorable au PVVIH mais il l'est moins pour les Populations Clés. Le Code pénal criminalise les pratiques homosexuelles. Ceci n'offre pas de garantie aux HSH qui, par peur, se taisent et ne bénéficient pas de soins appropriés. Bien que la profession de sexe ne soit pas pénalisée au Togo, il y a un aspect de la pratique en l'occurrence le racolage qui est puni par la loi.

2^{ème} 10 : Moins de 10 % des personnes vivant avec le VIH et des populations clés sont victimes de stigmatisation et de discrimination

L'enquête index stigma 2.0 de 2020 a montré que la stigmatisation et la discrimination associée au VIH ne régressent pas pour autant. Tous les domaines de la vie sociale sont touchés par le phénomène. Les rapports annuels de l'Observatoire des Droits Humains et VIH confirment cette situation. On trouve des comportements néfastes à l'endroit des PVVIH et des populations Clés au travail, dans la famille et plus grave encore dans les formations sanitaires.

3^{ème} 10 : Moins de 10 % des personnes vivant avec le VIH, des femmes et des filles, et des populations clés sont victimes d'inégalités et de violences reposant sur le genre.

Pour être efficaces, il faut que les ripostes à la pandémie du sida visent les causes profondes du risque et de la vulnérabilité au VIH, y compris les normes socioculturelles relatives au comportement sexuel des hommes et des femmes, mais aussi la question de l'accès à l'éducation, à l'information sur les services de prévention et de santé, ainsi qu'aux possibilités de travail décent. À ce titre, il est nécessaire d'adopter une approche intégrant la perspective de genre si l'on veut répondre véritablement aux besoins des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans la riposte au VIH.

C'est dans ce sens que le Togo a élaboré un plan d'action Genre et VIH couvrant la période 2022-2025.

L'objectif « 30-80-60 »

L'objectif « 30-80-60 » porte sur des « cibles communautaires ». Il est défini comme ceci : d'ici 2025, les communautés fourniront 30 % des services de dépistage et de traitement, 80 % des services de prévention du VIH et 60 % des programmes appuyant la réalisation des facteurs sociétaux favorables.

7. Difficultés/Défis

Les difficultés que l'Observatoire a rencontrées en 2024 ne sont pas différentes de celles de 2023

Difficultés rencontrées	Approches de solutions
La sous documentation des cas de stigmatisation et de discrimination	Plus d'implication des responsables de structures dans les activités d'environnement favorable sur leur site
Insuffisance des activités de sensibilisation	Mobiliser plus de ressources pour réaliser des émissions radios
Besoin de Personnes Ressources pour accompagner les Bénévoles et les survivants	Former les Personnes Ressources
Manque de bénévoles pour une large couverture de sites de PEC	Etendre les activités de l'ODH et VIH à d'autres sites
Le suivi et la prise en charge des survivants des VBG	Mobiliser des fonds pour la prise en charge
L'accès à la justice des survivants des VBG	Avoir un juriste et un système de facilitation d'accès à nos tribunaux

8. Conclusion

Le rapport de 2024 des activités de l'Observatoire des Droits Humains et VIH a montré qu'avec de bonnes stratégies, on peut contribuer à réduire la stigmatisation et la discrimination envers les PVVIH et les Populations Clé. Cette année encore, on a assisté une légère baisse des cas de stigmatisation/discrimination de moins de -17% par rapport en 2023. Dans le même temps, les Bénévoles ont maintenu le cap en matière de sensibilisation avec plus de 60 000 personnes touchées. On a aussi remarqué une baisse conséquente des comportements de stigmatisation et discriminatoires dans les formations sanitaires traduite par un seul cas notifié en 2024 contre 15 cas en 2023. Ce qui pourrait être expliqué par les sessions de sensibilisation organisées les trois années précédentes et qui a permis de toucher plus de 1000 personnes travaillant dans les formations sanitaires.

Ce rapport a également montré l'impact négatif de la rareté des ressources sur l'organisation des activités de prévention de l'ODH et VIH. Dans ce contexte, cela s'est traduit par le peu d'émission radio organisée comparativement aux années précédentes soit 12 émissions contre 35 en 2023.